



**Ville de Sainte-Catherine-
de-la-Jacques-Cartier**

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 22 février 2021, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1537-2021

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1204-2012 POURVOYANT À FAIRE L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 4 366 521 ET D'UNE PARTIE DU LOT 4 366 520 À DES FINS MUNICIPALES ET PLUS PARTICULIÈREMENT POUR LES FINS PRÉVUES AU PARAGRAPHE 1.1 DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, DE FAÇON À PERMETTRE À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE DE RECEVOIR L'AIDE GOUVERNEMENTALE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE ET POUR CE FAIRE, À EMPRUNTER LA SOMME DE 1 076 000 \$ INCLUANT LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET LES FRAIS D'EMPRUNT, AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT TOTAL DU RÈGLEMENT À 1 786 671 \$

QUE le règlement numéro 1537-2021 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 15 mars 2021;

QUE le règlement a reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 juin 2021;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Fait à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 17 juin 2021.

Mélanie Côté
Greffière adjointe par intérim